



donnadieu & associés

16 passage Charles Dallery
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10
contacts@donnadieu-associes.fr
www.donnadieu-associes.fr

ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION (ALIMA)

Association loi 1901

Siège social : 15, rue des immeubles industriels 75011 Paris

SIRET : 831 620 398 00022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association ALIMA.

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des organisations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2021

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,
Ludovic DONNADIEU

Signé électroniquement le 02/06/2021 par
Ludovic Donnadiou



A handwritten signature in dark red ink, appearing to be 'L. Donnadiou', written over a faint, light-colored watermark of the same signature.

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2020	31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 411	12 737	22 674	22 674
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	840 737	439 416	401 321	433 202
		Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations	10 200		10 200	20 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	168 691		168 691	110 046	
Total (I)		1 055 040	452 153	602 887	585 922	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours	199 374		199 374	70 295	
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 387 971		1 387 971	22 142
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	41 933 123		41 933 123	9 775 376
	DIVERS	V.M.P	16 668		16 668	16 470
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		4 950 954		4 950 954	5 612 645	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	305 867		305 867	221 289	
	Total (II)	48 793 958		48 793 958	15 718 217	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)	1 519 703		1 519 703		
TOTAL GENERAL (I à V)		51 368 701	452 153	50 916 548	16 304 139	



BILAN PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	1 263 568	1 105 047
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	793 621	158 520	
Situation nette (sous total)	2 057 188	1 263 568	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
	Total (I)	2 057 188	1 263 568
AUTRES FONDS PROPRES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
	Total (I bis)	2 000 000	2 000 000
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques	534 851	407 967
	Provisions pour charges		
	Total (III)	534 851	407 967
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	365 642	530 826
	Emprunts et dettes financières divers	4 883	4 896
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 673 973	1 045 191
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 015 707	789 945
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		808
	Autres dettes	1 506 704	886 921
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	41 757 599	9 374 019
	Total (IV)	46 324 508	12 632 604
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	50 916 548	16 304 139



COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4 751	4 290
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	46 948	349 985
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)	27 709	10 075
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	63 796 028	59 479 465
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons		1 341 472
	Dons manuels	819 168	
	Mécénats	1 974 404	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	6 144 639	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		64 859
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	462 403	160 246	
	Total des produits d'exploitation (I)	73 276 050	61 410 393
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	174 144	316 430
	Variation de stock	-129 079	
	Autres achats et charges externes	46 241 862	36 999 047
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	150 727	140 365
	Salaires et traitements	22 944 700	21 824 854
	Charges sociales	1 648 573	1 349 231
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	188 785	132 586
	Dotations aux provisions	126 884	137 718
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	594 013	424 082
	Total des charges d'exploitation (II)	71 940 610	61 324 313
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 335 440	86 080
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	198	0
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	238 217	186 781
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	238 415	186 781
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	74 751	82 965
	Différences négatives de change	704 183	46 176
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	778 934	129 140
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-540 519	57 641
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		794 921	143 721



COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 800	17 543
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	9 800	17 543
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 300	2 744
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 800	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	11 100	2 744
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 300	14 800
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		73 524 265	61 614 717
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		72 730 644	61 456 197
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		793 621	158 520

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	55 146	
	Dons en nature	173 070	
	Total	228 216	
Charges	Secours en nature	173 070	
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature	55 146	
	Total	228 216	



Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en oeuvre

Alima est une association "loi 1901" créée en 2009. Elle intervient dans 12 pays en Afrique.

L'Association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD : Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE : À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, nous contribuons à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffusons nos avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

Nous construisons donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à nos innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Notre Mission Sociale est complétée par nos valeurs qui sont détaillées dans notre Charte :

- LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ
- FAIRE CONFIANCE
- L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

Evènement significatif de l'exercice

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 a eu plusieurs impacts sur l'activité de l'association en 2020.

D'une part, les mesures de confinement et/ou de restrictions de circulation, que ce soit en France (siège social), au Sénégal (siège opérationnel) ou dans les différents pays dans lesquels ALIMA intervient, ont nécessité une adaptation de son organisation interne et du déploiement de ses actions sur le terrain.

D'autre part, en raison de sa nature d'ONG humanitaire, ALIMA a participé à la prise en charge de patients, aux actions de prévention, d'information, etc. en lien avec le COVID-19. Cette implication a eu pour effet un accroissement significatif de ses ressources et des dépenses mises en oeuvre en 2020. La part des ressources 2020 relatives au COVID-19 est estimée à 18 M€.



Généralités sur les règles comptables

L'annexe de l'association ALIMA fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Le bilan est d'un montant égal à 50 916 548 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de 793 621 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association ALIMA au 31/12/2020 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- n Continuité de l'exploitation,
- n Permanence des méthodes comptables,
- n Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

A compter du 1er janvier 2020, l'association a appliqué le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui remplace les règlements CRC n° 1999-01 et subséquents.

Il s'agit d'un changement de méthode comptable qui a eu les effets suivants :

2.1/ Pour le bilan

La comptabilisation des créances liées à des conventions de financement dès leur signature conduit à une hausse significative de la rubrique "Créances" à l'actif et du poste "Produits constatés d'avance" au passif.

Antérieurement, l'association enregistrait en cours d'exercice les recettes en produits à la date de leur encaissement et, à la clôture, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) correspondant étaient ainsi comptabilisés et les ressources reçues se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants étaient enregistrées en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Les créances se rattachant à des conventions de financement signées avant le 1er janvier 2020 et non enregistrées en créances à l'origine ont été reconstituées et comptabilisées au 1er janvier 2020.

Ce retraitement a eu pour effet un ajustement au 1er janvier 2020 en conséquence des produits constatés d'avance relatifs à ces conventions.

Par ailleurs, en 2020, en lien avec la comptabilisation des conventions de financement à la date de signature, des écarts de change ont été constatés à la clôture de l'exercice et ont fait l'objet d'un enregistrement en écarts de conversion actif, le cas échéant, complété d'une provision pour perte de change (voir paragraphe dédié).

2.2/ Pour le compte de résultat

Le poste "Concours publics et subventions d'exploitation" comprenait en 2019 l'ensemble des ressources relatives aux conventions de financement publiques et celles privées (hors mécénat) pour un total de 59.479,5 K€.

En 2020, ces dernières figurent sur deux lignes distinctes :

- poste "Concours publics et subventions d'exploitation" : conventions de financement publiques, pour 63.796,0 Keuros ;
- poste "Contributions financières" : conventions de financement privées, pour 6.144,6 Keuros.

En 2019, le poste "Autres produits" comprenait les dons ALIMA USA pour 85.307 euros, qui figurent en "Dons manuels " en 2020.

2.3/ Comparabilité 2019 et 2020

L'application du règlement comptable ANC n° 2018-06 a un impact sur la présentation du bilan et du compte de résultat, comme mentionné ci-dessus.

3/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- n Marques : non amorties
- n Logiciels : 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Matériel médical : 2 à 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Installations, agencements, aménagements : 3 à 6 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- n Mobilier : 6 à 7 (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations financières concernent les titres de la filiale IT4Life SAS et des dépôts et cautionnements versés. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Suite à une cession d'actions (valeur nominale retenue), la participation dans la filiale IT4Life SAS est passée de 100 % à 51 % en 2020.

4/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Les investissements réalisés et utilisés dans le cadre de projets ou d'actions sur le terrain sont enregistrés selon les modalités suivantes :

- Lorsque les acquisitions sont effectuées sur fonds propres, ils sont enregistrés en immobilisation et font l'objet d'un amortissement. La dotation aux amortissements de l'exercice est affectée et répartie analytiquement au(x) projet(s) concerné(s), en tant que charges à financer par le bailleur de fonds ;
- Lorsque le bailleur de fonds accepte de financer la prise en charge directe du coût des acquisitions, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges de l'exercice.



5/ STOCKS ET CUBE

Au 31/12/2020, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée est évalué selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Les opérations liées aux "CUBE" (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'une comptabilisation en 607 / 707.

Seul le coût d'achat direct figure en charges et la somme financée par les bailleurs pour les opérations sur le terrain (valorisation pour les charges directes et indirectes) est inscrite en produits.

6/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2020, le poste créances est composé essentiellement des créances relatives au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence.

Au 31/12/2020, aucune dépréciation n'a été constatée.

En l'absence de conditions suspensives, les créances relatives aux conventions de financement ou de mécénat sont enregistrées à la date de signature de celles-ci et, le cas échéant, à la date du premier ou de l'unique encaissement à défaut de notification formelle du financeur.

Au 31/12/2020, les créances liées aux contrats de financement des projets se décomposent comme suit par financeur :

ELMA	600.000
Autres bailleurs privés	775.355
ECHO	5.334.896
EU	7.276.140
AMB. DE FRANCE	1.556.478
UN	1.839.774
Bailleurs liés à la Recherche	4.095.712
OFDA-USAID	13.602.522
Autres bailleurs institutionnels	2.073.963
UNITAID	4.663.447
TOTAL Créances contrats au 31/12/2020	41.818.287

7/ CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Au 31/12/2020, l'association ne présente pas de dettes en devises. Aucun écart de conversion actif ou passif n'a donc été comptabilisé.

Au 31/12/2020, l'association présente des créances libellées en devises, principalement en USD.



Avant la comptabilisation des écarts de conversion actif ou passif à la clôture, le solde des créances en devises figurant au bilan correspond au solde en devises restant à encaisser converti en euros au taux de change de la comptabilisation lors de la signature respective des conventions.

A la clôture de l'exercice, conformément à l'article 420-5 du PCG, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ;
- Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs s'établit à 1.519,7 K€ au 31/12/2020, ceux-ci portant majoritairement sur des créances en USD.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6 qui mentionne que lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence.

En conséquence, d'une part, il convient de vérifier si les effets des fluctuations de change font ou non conventionnellement l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le mécène ou le bailleur de fonds.

Dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une provision pour perte de change qu'à concurrence de la part non couverte, par le mécène ou le bailleur de fonds. En effet, lorsque le risque de change est pris en charge par le bailleur, la comptabilisation d'une provision ne se justifie donc pas.

D'autre part, pour la détermination de la provision pour perte de change, il convient d'intégrer dans l'analyse l'engagement de dépenses futures en devises au cours du ou des exercices suivants et qui auront lieu dans la même devise et à un rythme voisin des encaissements prévus au titre de la convention. Il y a dans ce cas une relation de couverture entre la créance et les engagements de dépenses futures.

Ainsi, dans l'hypothèse où les opérations de ces conventions en devises présentent des termes suffisamment voisins et respectent les conditions fixées à l'article 420-6 du PCG, deux situations sont possibles à la clôture :

- Lorsque le solde d'une créance en devises s'avère d'un montant inférieur ou égal aux engagements de dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants et sous réserve de documenter les flux, aucune dotation pour provision pour perte de change n'est à enregistrer ;
- Lorsque le solde d'une créance en devises est d'un montant supérieur aux dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants, la dotation pour provision pour perte de change peut se limiter à la part de chaque créance évaluée en devises qui excède le montant des dépenses à venir évaluées également en devises.

Il est précisé que la notion de dépenses doit s'entendre comme les coûts directs pour la réalisation des actions ou projets, augmentés, le cas échéant, des coûts indirects (frais administratifs, frais de siège, etc.) autorisés dans la convention.

Compte tenu de ces éléments, après une analyse précise créance par créance, il en ressort que la provision pour perte de change au 31/12/2020 a été enregistrée pour un montant cumulé de 117,4 Keuros.

Par ailleurs, le produit constaté d'avance qui est comptabilisé le cas échéant pour tenir compte des engagements vis-à-vis du bailleur ne constitue pas une dette monétaire libellée en devises. De ce fait, il ne peut pas faire l'objet d'une réévaluation en fonction du taux de change à la clôture.



8/ ECARTS DE CHANGE

L'association n'a pas souscrit d'instruments financiers pour couvrir le risque de change.

Les pertes ou gains de change constatés sur les encaissements intervenus au cours de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges sur ledit exercice.

L'association intègre dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises des encaissements de créances et de règlements de dettes. Ceux-ci figurent dans les postes "Autres produits" et "Autres charges" du compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts liés à la conversion au taux de clôture des soldes des banques, caisses et coffres en devises sont inscrits en résultat financier.

9/ DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

10/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2020 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2020 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.

En pratique, les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilisation de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

La part des ressources enregistrées se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants est enregistrée en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Dans le cadre d'un contrat de financement, si des dépenses ont été engagées en 2020 au-delà du montant initialement convenu, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) afférents sont comptabilisés à hauteur du montant formellement accepté par le financeur postérieurement à la clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

11/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.



Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique très limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2020, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 417.479 euros.

La provision étant de 407.967 euros au 31/12/2019, la dotation de l'exercice 2020 ressort à 9.512 euros.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve de circonstances supprimant en tout ou partie le risque de perte.

Une provision pour perte de change au 31/12/2020 a été enregistrée pour un montant total de 117,4 K€.

12/ PCA ET PAR

Les PAR au 31/12/2020 (en euros) sont constitués des éléments suivants :

Collecte de dons de fin 2020	353.080
Collecte de dons 2020 via ALIMA USA	200.739
Contrats de financement et autres	12.382
Total PAR 31/12/2020	566.201

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par pays au 31/12/2020 (en euros) :

Burkina Faso	2.288.666
Cameroun	1.325.961
Guinée	1.391.145
Guinée / Mali / Sénégal	5.293.716
Mali	3.361.124
Mauritanie	62.842
Niger	1.740.956
Nigéria	3.856.908
Nigéria / République centrafricaine / Sénégal	426.340
RDC	7.354.273
République centrafricaine	6.445.655
Sénégal	4.938.871
Sud Soudan	1.307.643
Tchad	1.963.499
Total PCA 31/12/2020	41.757.599

Lorsqu'un PCA concerne un contrat ou une mission sur plusieurs pays, les différents pays concernés sont mentionnés.

13/ FONDS DÉDIÉS

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition réglementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2020.

14/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maximum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2016.



L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ces titres sont remboursables à l'initiative de l'émetteur et constituent des créances de dernier rang conformément à l'article L.213-9 du code monétaire et financier), ils sont enregistrés dans le compte 163100 et figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan. Les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

15/ COTISATIONS

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

16/ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 et ventilés par financeur public ou institutionnel se décomposent comme suit (en euros) :

ADERA	126 397
AFD	2 329 357
AMADE	13 092
Autres	77 249
BEKOU	3 373 833
BEKOU / RELSUDE	1 388 892
CAG	347 336
CDC	539 022
CDCS	1 708 867
CIAA	185 073
Direction de l'Union Européenne	8 449 866
ECHO	14 666 587
EDCTP	1 961 308
ELMA	5 043
FCDO (DFID)	2 738
FONDS HUMANITAIRES	864 358
IMI2	631 548
INSERM	79 672
MONACO	124 866
OCHA	433 499
OFDA	17 825 598
OMS	1 194 237
OMS CERF	74 176
OXFORD	180 303
PNUD	383 092
R2HC - ELRHA	235 160
STARTFUNDS	117 654
TMG	121 270
UNHCR	746 208
UNICEF	2 101 513
UNICEF-CERF	33 966
UNITAID	3 319 722
USAID	5 323
USAID - FFP	149 203
Total Subventions	63 796 028

Ces subventions financent les dépenses directes et indirectes des actions et projets réalisés sur le terrain.

17/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain, ainsi que de mécénat en nature (prestations, etc.). Les comptes clos au 31/12/2020 enregistrent ces contributions volontaires dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive, pour des montants respectifs de 173.070 euros et 55.146 euros.

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2020 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

18/ HONORAIRES CAC

Les honoraires du CAC s'élèvent à 78.200 € TTC pour 2020, dont 22.800 € TTC au titre de la mission légale de certification de l'exercice 2020 et 55.400 € TTC au titre de prestations hors mission légale de certification (mission RCA1804 et audit FOA).

19/ AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/12/2020 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

1/ Les dispositions de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif prescrivent d'indiquer les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information ne peut pas être fournie dans la présente annexe. En effet, une seule personne étant concernée, présenter cette information reviendrait à mentionner une donnée individuelle.

2/ Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Régime fiscal

L'association n'est pas assujettie aux "impôts commerciaux" (TVA, IS de droit commun, CET).

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.



Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	35 411			35 411
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	35 411			35 411
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	683 832	156 905		840 737
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	683 832	156 905		840 737
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées	20 000		9 800	10 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	110 046	58 645		168 691
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	130 046	58 645	9 800	178 891
Total général	849 289	215 550	9 800	1 055 039



Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	12 737			12 737
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	12 737			12 737
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	250 631	188 785		439 416
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	250 631	188 785		439 416
Total général	263 368	188 785		452 153

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 35 411	+ 12 737	+ 22 674
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 35 411	= 12 737	= 22 674

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 683 832	+ 250 631	+ 433 202
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 156 905		+ 156 905
Dotations de l'exercice		+ 188 785	- 188 785
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 840 737	= 439 416	= 401 322

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 130 046
Acquisitions	+ 58 645
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 9 800
Valeur en fin d'exercice	= 178 891

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	178 891
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	178 891

Dettes**Mouvements des emprunts de l'exercice**

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	259 621		61 569	198 052
Emprunts divers				
Total	259 621		61 569	198 052

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	365 642	292 493	73 149	
Emprunts et dettes financières divers	4 883	4 883		
Total	370 525	297 376	73 149	

Autres informations**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées	10 200		10 200
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	168 691		168 691
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 387 971	1 387 971	
Autres créances	41 933 123	41 933 123	
Totaux	43 499 985	43 321 094	178 891



Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	365 642	292 493	73 149	
Emprunts et dettes financières divers	4 883	4 883		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 673 973	1 673 973		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 015 707	1 015 707		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 506 704	1 506 704		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	41 757 599	41 757 599		
Total	46 324 508	46 251 359	73 149	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		407 967	126 884		534 851
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				



COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 798 323	2 798 323		
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 751	4 751		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	819 168	819 168		
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	1 974 404	1 974 404		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 929 913			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	6 144 639			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	785 274			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	63 796 028			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	73 524 264	2 798 323		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	67 491 441	1 958 826		
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	55 709 908	1 958 826		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	11 781 533			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 013 874	607 236		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 888 173	607 236		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	125 701			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 163 967	232 261		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	61 361			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	72 730 644	2 798 323		
EXCEDENT OU DEFICIT	793 621	0		



COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	228 216	55 146		
Bénévolat				
Prestations en nature	55 146	55 146		
Dons en nature	173 070	0		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0			
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	228 216	55 146		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	173 070	0		
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	173 070	0		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	55 146	55 146		
TOTAL	228 216	55 146		



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	1 958 826		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 798 323	
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	4 751	
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	819 168	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 958 826		- Mécénats	1 974 404	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	607 236				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	607 236				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	232 261				
TOTAL DES EMPLOIS	2 798 323		TOTAL DES RESSOURCES	2 798 323	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 798 323		TOTAL	2 798 323	

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	55 146	
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	55 146	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	55 146				
TOTAL	55 146		TOTAL	55 146	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	
(-) Utilisation	0	
(+) Report	0	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	

Notes annexes aux états Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les clés de répartition, les critères d'affectation approuvés par le Conseil d'Administration d'ALIMA du 26 mai 2021.

Au titre de l'exercice 2020, il s'agit des 1ers CER et CROD réalisés par ALIMA. Dès lors, sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019 n'est intégrée dans ces états.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

1. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

Notre Mission Sociale est réalisée hors de la France, spécifiquement dans nos 11 pays d'intervention en Afrique, appuyé par le bureau opérationnel de Dakar. Elle est détaillée en début d'annexe des comptes annuels.

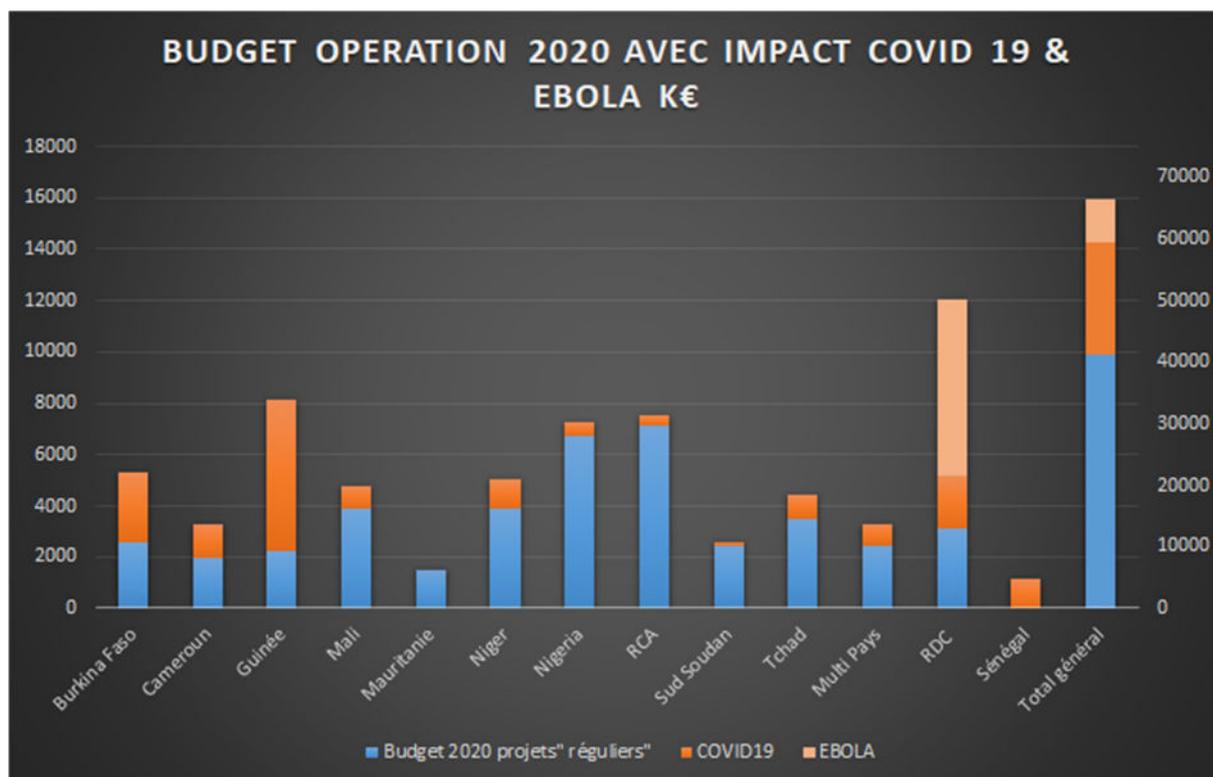
Nos opérations dans 8 pays d'interventions sont reprises dans les Actions réalisées par l'organisme.

Dans 4 pays (Niger, Mali, Tchad, Burkina) elles sont réalisées conjointement avec nos partenaires ONG nationales : BEFEN, AMCP, Alerte Santé, Keogo & SOS Médecin. Une part des opérations financières (dépenses) dans ces pays transitent par les comptes bancaires de nos partenaires et sont intégrées dans la comptabilité d'ALIMA. Pour cette raison, nous retrouvons ces montants dans les Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger. ALIMA porte la responsabilité auprès des bailleurs de fonds, est récipiendaire de la totalité des fonds alloués (recettes) et est pleinement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et le rendu de comptes de ces programmes.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.





Ces dépenses comprennent l'intégralité de nos coûts dans nos pays d'intervention, ainsi que les coûts de nos RH opérationnelles, médicales, et de recherche, complètement dédiées à la mise en œuvre de nos opérations depuis le bureau opérationnel de Dakar.

En prenant en compte les statuts, la Charte et le Cadre Stratégique 2022, le CA considère que font partie de la mission sociale, les actions de communication et de plaidoyer, les actions pour développer les partenariats, les actions liées à notre responsabilité environnementale

50% des frais d'information et de communication figurent dans les missions sociales (215k€), à travers nos activités de communication opérationnelle et de plaidoyer. 40% des frais de communication sont affectés à la recherche de fonds, et le reste au fonctionnement.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts sont répartis selon des clés de répartition qui sont détaillées plus bas. Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale.

Par souci de ne pas alourdir la mission sociale de charges financières, les frais financiers sont repris en frais de fonctionnement, même ceux concernant directement les missions, à l'exception de celles portées directement par les contrats de financement des bailleurs de fonds.

Répartitions des Coûts

La très grande majorité des coûts (97%) est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.



Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes :

- **Par poids financier** : Pour affecter les dépenses extra salariales des RH et les activités de communication.
- **Par RH** : Pour affecter les frais de fonctionnement des bureaux de Dakar et de Paris.
- **Par nombre de recrutements** : pour affecter le Service RH et les coûts de recrutement.

Frais de recherche de fonds

Les **frais d'appel à la générosité du public**, comprennent les frais d'appel aux dons, et de toutes les activités de collecte, les frais de traitement des dons, les coûts de personnels dédiés et les coûts de communications dédiés à la collecte de fonds. Ces coûts intègrent les coûts de l'équipe de collecte basée à Paris et à Dakar. Ils reprennent également les coûts de notre bureau ALIMA USA dédié à la collecte de fonds et qui nous verse les revenus collectés durant l'année.

RH Collecte	408 k€
Telemarketing France	111 k€
Fidélisation	67 k€
Structurel Grand Public s	84 k€
Digital Marketing	95 k€
Prospection Event et Face et Face France	288 k€
Major donors and foundations France and Europe	139 k€
Coûts structurels	233 k€
ALIMA USA	291 k€
Coûts e Communication pour la collecte	99 k€
RH de Communication	73 k€
	1 888 k€

Les autres frais de recherche concernent le service Bailleur, respectivement à 90% pour les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics et 10% à la recherche des autres fonds privés (Fondations...).

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts de support de nos bureaux de Paris et de Dakar qui appuient à la mise en œuvre de nos opérations. Ils reprennent pour l'essentiel :

- La direction, les RH administratives et financières, les services généraux, le service d'audit interne, et la part du département RH non dédiée au recrutement des expatriés : 1.380k€
- Les frais du bureau de Paris et de Dakar, pour la part dédiée au RH de Fonctionnement : 175k€
- Les frais de transport entre Paris et Dakar : 58k€
- Les frais de prestations informatiques, de communication, de formation et de services divers : 567k€
- Les frais de dépenses associatives : 26k€
- Les charges financières : 775k€
- Les coûts exceptionnels et provisions : 188k€



Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions". Les dotations aux amortissements qui concernent les véhicules de nos missions sont affectées à la mission sociale. Tout le reste est affecté aux frais de fonctionnement.

2. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations de titres¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et du réseau des comités de campagne grands donateurs, et les cotisations des membres de l'association.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations
- Les dons manuels : dons des personnes physiques.
- Les Legs, donations et assurance-vie. (*aucun en 2020*)
- Les mécénats : dons des personnes morales non affectés directement à un projet.
- Autres produits (*aucun en 2020*).

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille nous retrouvons :

- les contributions financières : Les bailleurs privés et fondations qui financent directement des projets.
- les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat français, les agences de l'ONU ainsi que des organisations gouvernementales étrangères.

Reprises sur Provisions et Dépréciations

Les reprises sur provisions et dépréciations sont à zéro en 2020.

Reports en Fonds Dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2020 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour ALIMA.

3. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non

dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

¹ Pas de legs ou de donation de titres reçus en 2020



4. CER - Affectation des Ressources de la GP

Les ressources issues des bailleurs de fonds publics et privés qui financent directement des projets sont complètement affectées à la mission sociale pour la part des coûts directs. Ils représentent **96,5%** des fonds pour notre mission sociale.

En 2020, ces bailleurs ont financé en moyenne 8,3% de revenus indirects. Ces revenus indirects (pour 5,3 millions€) financent d'abord les frais de fonctionnement d'ALIMA et les frais de recherche de fonds, qui ne sont pas couverts par la générosité du public.

La générosité du public est dédiée à 70% aux dépenses de la mission sociale.

Il a été décidé que les revenus de la recherche de fonds financent les **frais de fonctionnement** au même taux que le financement des frais administratifs perçus par les bailleurs privés et publics, soit **8,3%** en 2020.

La générosité du public couvre ensuite **21,7% des frais de recherche de fonds**. La différence est financée par nos autres produits, dont la participation des bailleurs via leur financement des frais administratifs. En 2020, ALIMA se situe encore dans une phase de montée en charge pour la partie collecte de dons et a décidé de faire porter cet investissement par ses fonds propres et non par les ressources ainsi collectées.

5. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2020, l'association ne disposait pas de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Compte tenu, de l'excédent nul de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

6. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour ALIMA.

7. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres et autres fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	1 105 047	158 520	-	-		-		1 263 567
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	158 520	- 158 520	-	793 621	-	-	-	793 621
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
SOUS-TOTAL Fonds propres	1 263 567	-	-	793 621	-	-	-	2 057 188
Titres associatifs	2 000 000			-		-		2 000 000
SOUS-TOTAL Autres fonds propres	2 000 000			-		-		2 000 000
TOTAL	3 263 567	-	-	793 621	-	-	-	4 057 188